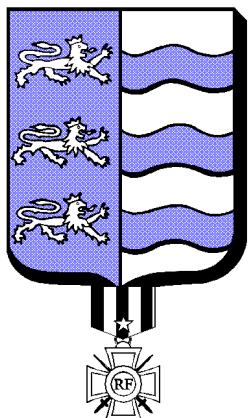


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2016



MAIRIE DE TROMBORN

Convocation du : 23 SEPTEMBRE 2016

Conseillers en fonction :	11
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de votants :	11

*L'an deux mil seize, le trente septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : CONTELLY Gabriel, JUNGER Jean Michel, MESENBOURG Audrey, RYDZIO Raphaël, SCHNEIDER Serge,
KNORST Anne Marie, LEONARD Jacqueline, DOMINELLI Maurice, BERNARD Alain, BANAS Edmond,
GAUER Jean Paul

Absents : Néant

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à
l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Réunion du 30 juin 2016 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance en date
du 30 juin 2016, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

N° 2016-32 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau proposé par le SIEB
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2016-33 : Demande amende de police

Le Maire propose à l'assemblée de demander le bénéfice d'amendes de police pour les travaux de
réfection de la voie communale « Route de Dalem ». Le devis retenu par délibération n° 20-2016 en
date du 29 avril 2016 pour un montant HT de 13 385€ correspondait à des travaux nécessaires à la
sécurisation de la voie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2016

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De demander le bénéfice des amendes de police pour les travaux prévus par le devis retenu
- Charge le Maire de procéder aux différentes demandes nécessaires à l'obtention des amendes de police et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2016-34 : Indemnités kilométriques

Le Maire explique que les horaires du périscolaire du matin permettent à l'agent d'animation de renforcer les équipes d'aides à la maternelle de Brettnach. Cette mission de service impliquant des trajets supplémentaires à l'agent, il devient nécessaire de proposer à l'ensemble du personnel une indemnité kilométrique pour déplacement de service.

Après délibération, le conseil municipal, décide d'ajourner ce point et propose de rencontrer l'agent principalement intéressé avant de se prononcer.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2016-35 : Remplacement porte de garage au presbytère

Le Maire informe l'assemblée que la demande de désaffectation du presbytère a été rejetée parce qu'il s'agit du dernier local non désaffecté de la Communauté de paroisses.

La porte du garage du presbytère étant très abîmée, il devient nécessaire de la remplacer (problèmes de fermeture et d'ouverture).

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Fermetures Mosellanes pour un montant de 1 157,62 € HT correspondant à la pose d'une porte sectionnelle motorisée. Il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2016-36 : Diagnostic assainissement Route de Dalem

Le Maire explique qu'en raison de ventes de terrains situés Route de Dalem, il faudrait effectuer un diagnostic assainissement afin de connaître les travaux à envisager pour la viabilisation complète des terrains situés en zone constructible. L'entreprise Steiner propose un devis s'élevant à 1 120,00 € HT pour la réalisation d'un diagnostic assainissement.

Après délibération, le conseil municipal émet une réserve et décide :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2016

- D'ajourner ce point car il juge qu'un diagnostic prématuré n'est pas nécessaire, il faudra d'abord attendre l'éventuel accord d'un permis de construire.
- Demande l'avis de la Lyonnaise des Eaux pour faire un diagnostic eau et assainissement

Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

N° 2016-37 : Travaux bâtiment communal

Le Maire explique que l'entreprise Mangin dont le devis avait été accepté par délibération n° 30-2016 en date du 30 juin 2016 a fermé définitivement avant d'avoir effectué les travaux commandés. Il propose donc un nouveau devis présenté par l'entreprise Steiner pour un montant HT de 2 556,10 € pour effectuer le branchement EU pour les WC de l'atelier.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à la majorité des votants le devis présenté, il autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de votants : 11
Pour : 7
Contre : 4
Abstention : 0